Documents pontificaux

Lettre de Léon XIII à vgr Duhamel, archevê que d'Ottawa

Le Souverain Pontife vient d'adresser à Mgr Duhamel, le vénérable archevêque d'Ottawa, la lettre suivante :

Vénérable frère, Salut et bénédiction apostolique.

La lettre que nous avons reçue du chapitre des chanoines et de tout le clergé du diocèse d'Ottawa, a rempli notre cœur d'une bien vive joie. Cette lettre expose en détail combien la religion catholique a progressé en cette région au cours des derniers vingt cinq ans : non seulement le nombre des fidèles s'est accru beaucoup, mais aussi celui des prêtres, des édifices sacrés et des institutions utiles de tout genre ; bien plus une université a été fondée pour enseigner les lettres et les sciences conformément

Toutes ces choses vous sont rapportées comme étant votre œuvre, et l'effet de votre zèle ; c'est donc avec raison que le clergé et le chapitre des chanoines estiment que ç'a été un avantage et un bonheur pour le diocèse d'Ottawa que vous en ayez pris la direction et que, Dieu aidant, vous l'ayez très bien gouverné déjà depuis vingt-cinq ans. En conséquence, ainsi que nous l'avons appris, le clergé et les fidèles ont voulu vous féliciter solennellement de votre long épiscopat, riche de tant de fruits et que tous souhaitent voir durer longtemps encore.

Pour Nous, nous ne nous bornons pas à reconnaître que cette célébration était bien motivée, mais nous désirons y joindre nos éloges et nos propres félicitations afin qu'elle soit plus entière et plus complète. Dieu veuille que vous puissiez longtemps encore conduire votre diocèse, et que vos soins et vos labeurs soient couronnés de fruits toujours plus abondants. En attendant, en témoignage de notre bienveillance et comme gage des faveurs célestes, recevez la bénédiction apostolique que nous vous accordons très affectueusement dans le Seigneur, à Vous, à votre clergé

Donné à Rome, près S. Pierre, le 16 novembre 1899, la vingtdeuxième année de notre Pontificat.

(Signé),

LÉON XIII, Pape.

LE MINISTERE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Monsieur le Directeur,—A vous considérer de loin, il paraît que la petitesse relative de la nation franco-canadienne est pour votre amour propre un sujet de douleur. Vous caressez des rêves de grand empire : il semble que si un accroissement subit vous ajoutait quelques millions d'habitants, ce serait le comble de vos vœux. Vous seriez un grand Etat; vous pèseriez de votre poids dans la balance des destinées du monde. Un motif particulier de contentement serait d'avoir, comme grand Etat, un ministère de l'instruction publique. A mon humble avis, c'est une bien malheureuse illusion : et si, de la région du rêve elle passait dans l'ordre des réalites, ce serait un malheur.

Vous allez me trouver bien naîf. Si je parvenais à conjurer ce malheur, à dissiper cette illusion, je croirais avoir rendu, au Canada, un éclatant service.

Le mouvement général de la civilisation, en Europe, depuis les invasions des barbares, offre une application continue des peuples à la formation de grandes masses. Dans les incursions militaires des vingt peuples qui abattirent l'empire romain et s'installèrent sur ses ruines, le premier effet de la conquête fut l'établissement de monarchies militaires, aux proportions considérables A l'époque de Clovis, par exemple, la France était aussi grande, sinon plus qu'aujourd'hui. Les Francs occupaient de grands territoires; mais ils n'avaient ni agriculture, ni industrie, ni commerce; au-dessous des soldats, il n'y avait que de rares travailleurs. Les soldats vivaient comme ils pouvaient : et leur chefs ne s'occupaient guère qu'à prendre par la force les terres des voisins ou à défendre leurs terres. Lorsque Charlemagne déploya, sur cette mosaïque de peuples, le manteau de la civilisation, il acheva, par la force, l'œuvre des invasions. Aussitôt que son empire se disloque, vous voyez tous les peuples se morceler à l'infini. La féodalité succède à la monarchie des rois-soldats. Alors vous ne voyez plus sur la surface de l'Europe que de très-petites principautés. Ce régime dura quatre ou cinq siècles; s'il a été souvent poursuivi d'anathèmes, il n'est pas sûr qu'il les méritait. Toutefois le roi, qui n'était, à un moment, que le premier parmi ses égaux, travailla bientôt à

le an m ta

té

qui pre cru s'ap ne gra

et i ler d'hi le C cett bier

que.

Eta

l'Ins fune intér votr dans me p les d

mes quest

d'abo

l'unité de la nation. Par contrat, par mariage, par ruse ou par force, il s'annexa petit à petit les fiefs des petites seigneuries, et à partir de François Ier, nous courons à l'unité complète et à l'absolutisme de la royauté.

Ce qui s'est fait en France s'est produit, par imitation, chez les autres peuples. Sans passer par les mêmes vicissitudes, on est arrivé aux mêmes résultats. Je n'examine pas si cet accroissement continu est un produit de la nécessité; si l'extension exorbitante du pouvoir central ne s'imposait pas pour contenir par la force une société depourvue d'appuis moraux suffisants et emportée par des progrès matériels restés sans contrepoids. Mais le fait certain, c'est que cette constitution de grands Etat ne s'est effectuée qu'au bénéfice des maîtres; elle ne s'est établie et maintenue qu'en prenant, par l'impôt, sur les fortunes privées, de plus fortes prélibations et en exerçant, sur les libertés des citoyens, les plus cruels emplètements. Plus un Etat grandit, plus ses membres s'appauvrissent; plus le chef de cet Etat est fort, plus son subalne est dépouille des prérogatives civiques, tant et si bien que grand Etat, c'est synonyme de pauvreté et de servitude.

A la vérité, il est agréable de se dire citoyen d'un puissant Etat; mais ce plaisir se paie si cher, qu'il vaut mieux s'en passer et réagir contre le fanatisme de la gloriole. J'aime mieux rappe ler la belle parole de Fénélon: "Heureux les peuples qui n'ont pas d'histoire." Cette réflexion est comme un axiome historique. Que le Canada garde donc précieusement la modestie; il y a, dans cette humilité, une grande sagesse et la garantie de tous les autres biens.

Mon intention n'est pas d'insister sur cette question politique. Je voudrais plutôt combattre le projet d'un ministère de l'Instruction publique, projet que je considère comme également funeste à la religion, aux bonnes mœurs et aux interêts. Et, par intérêts, j'entends les intérêts des particuliers et les intérêts de votre établissement national. Ministère de l'Instruction publique, dans le sens qu'attachent à ce mot les grands Etats, c'est synonyme pour vous de révolution, euphémisme sonore qui annonce, en les dissimulant, les plus épouvantables ruines.

Pour instituer cette démonstration, j'ai besoin de crédit. A mes yeux, cette thèse est d'abord une question de droit, puis une question d'histoire. Nous aborderons ce double sujet, en visant plus à la précision qu'à la concision.

L'instruction publique a pour objet l'enfant ; nous devons d'abord établir sur l'enfant les droits de la famille. Ces droits sont la base nécessaire de ce travail. A qui appartient l'enfant?—A l'Etat, répondaient les anciens; à l'Etat, répondent encore parmi nous les restaurateurs du paganisme. Le fait est que l'enfant appartient à l'Etat, ou à la famille. Mais s'il appartient à l'Etat, on ne voit plus bien la nécessité du mariage. La race humaine, si l'on veut prévenir les conflits entre l'Etat et les époux, doit se perpétuer comme les races animales. L'Etat, pour se procurer des sujets jeunes, favorisera les accouplements opportuns. C'est, appliqué à l'humaine espèce, le régime-du bestialisme, la chose la plus grossière, la plus lâche, la plus vile, la plus outrageante qui se puisse imaginer : le plus terrible attentat qui se puisse machiner contre la dignité humaine et la noblesse de la destinée.

L'humanité a pour base le mariage. Un seul avec une seule et pour toujours : voilà, dans une courte formule, la loi du mariage. p

t

ci d

pi

de

c'e

pè

d'a

ide

mo

po

pe

ter

enf

rie

dan

dro

auc

gibl

tion

pas late

s'arı

mes

form

l'exp

enfa préce

De l'union légitime de l'homme et de la femme naît l'enfant-La naissance de l'enfant indique clairement le droit des parents-

lo Les parents fournissent, pour la création de l'enfant, le protoplasme. Dieu ajoute la forme et donne l'être. Mais Dieu n'est pas-Créateur exclusif; il veut, comme coopérateurs, le père et la mère; il achève leur ouvrage, mais eux l'ont commencé, et, par suite, partagent, avec Dieu, sur l'enfant, une commune souveraineté.

20 L'enfant, conçu d'un germe fourni par Dieu, vit neuf moisdans le sein de sa mère ; il vit, se développe, se forme graduellement dans ce sein, du sang de celle qui doit l'enfanter ; il ne fait qu'un avec elle ; il constitue avec elle une seule personne. Cette identité passagère donne à la mère sur l'enfant les mêmes droits et devoirs qu'elle a sur elle même. La maternité, même avant la naissance, forme une indéclinable autorité, la plus douce, la plusforte, la plus durable qu' se puisse imaginer.

30 L'enfant né vit du lait de la mère. Une fois entré dans le monde, l'enfant est une personne, mais absolument dépendant ; à telle enseigne que, s'il était arraché à la dépendance de ceux qui le gardent et le nourrissent, infailliblement il périrait. La mère nourrit donc l'enfant de son lait ; elle le nourrit, régulièrement, pendant une période assez longue, de neuf à dix huit mois. Ce lait est du sang transformé. Dans les commencements, l'enfant-se conserve et se développe avec le sang de sa mère. Ce don de la mère à l'enfant, cette transfu-ion de l'une à l'autre, c'est une nouvelle marque d'autorité et de dépendance ; c'est l'évolution naturelle du droit domestique.

40 Pendant que la mère prend soin de la gésine, la nourrit, la surveille, lui prodigue les meilleurs soins et la plus confortable assistance, le père travaille, s'exténue, sue sang et eau, pour four-

nir à la mère et à l'enfant le vivre, le couvert, tous les éléments du bien être. Et à mesure que l'enfant grandit, réclame plus de soins, exige plus de dépenses, le père travaille davantage pour subvenir à l'entretien de son fils. Ce que la mère a fait d'une façon, le père le fait de l'autre; l'enfant est comme la résultante de cette double action. Le père et la mère, créateurs de cet enfant, autant que cela peut être, sont revêtus, au regard de cet être, de la plénitude du droit domestique.

50 En grandissant, l'enfant accuse une intelligence, une volonté, une activité, qui, à l'âge légal de la majorité, en feront une personne libre, ayant responsabilité d'elle-même. Mais ce but ne pourra s'atteindre que par un long travail du père et de la mère, travail dont nous ne pouvons pas déterminer en détail les exercices, mais dont on peut dire qu'il est la base et aussi la sanction du droit par l'accomplissement du devoir. Par les bienfaits qu'ils prodiguent, les parents sont, de plus en plus, père et mère, revêtus de toute la majesté du droit.

60 Le premier, le plus grand souci qui incombe aux parents, c'est l'instruction et l'éducation, œuvre connexe et exclusive du père et de la mère. Le premier acte de ce double travail, c'est d'abord de donner à l'esprit naissant la notion élémentaire des idées, la notion élémentaire des choses, la notion élémentaire des mots usuels du langage, et de fixer, dans son esprit, le juste rapport des mots, des choses et des idées: c'est ensuite de développer, de fortifier, de préciser les sentiments d'ordre moral; d'écarter ce qui pourrait nuire à leur droiture et à leur délicatesse; enfin de préparer, dans l'enfant, un homme futur.

70. Si les parents possèdent les loisirs, les talents et l'expérience nécessaires pour l'instruction et l'éducation de l'enfant, dans tout son développement, ils possèdent si éminemment le droit de lui départir ce double bienfait que jamais aucun pouvoir, aucune loi n'ont affiché la prétention de leur enlever cette intangible et inamissible prérogative de la paternité. On cite l'exception de Sparte; mais l'exception confirme la règle; je ne présume pas qu'au sein d'un peuple chrétien, aucun philosophe, aucun législateur propose d'empiéter sur ce droit des parents. Le pouvoir s'arrête au seuil de la maison où les parents départissent eux mêmes à leur enfant l'instruction et l'éducation qui, de l'enfant, doit former un homme.

80 Si les parents ne possèdent pas les loisirs, les talents et l'expérience nécessaires pour l'instruction et l'éducation de leur enfant, mais s'ils sont assez riches pour donner à l'enfant un précepteur domestique, ils possèdent si évidemment ce droit, que

le pouvoir n'a jamais songé à en contester ou $\,$ à en gêner l'exercice.

90 Si les parents ne possèdent ni les qualités, ni la fortune nécessaires pour pourvoir, par eux-mêmes, à l'éducation et à l'instruction de l'enfant, c'est une tradition dans la société chrétienne de fonder des maisons d'éducation, des collèges où la jeunesse recevra le bienfait intellectuel et moral que la famille ne peut pas lui offrir. Dans ce cas, les parents confient, à des maîtres de leur choix, leur enfant; ils font de ces maîtres choisis leurs mandataires spéciaux; ils leur délèguent le pouvoir que le droit chrétien attribue aux parents. Ces maîtres instruisent et élèvent les enfants, au nom des parents et à leurs frais : et chaque année scolaire, au terme des travaux, et à la fin des études, ils rendent l'enfant aux parents qui le gardent sous leur autorité paternelle jusqu'à la majorité.

10e Les établissements où les enfants reçoivent l'instruction et l'éducation que la famille ne peut pas leur assurer sont, ou des établissements fondés par des particuliers, qui, sous l'inspiration du zèle et dans un intérêt légitime, se consacrent à ce rude labeur;—ou des établissements fondés par l'Etat, qui veut offrir également, aux familles, l'instruction et l'éducation qui peuvent convenir à leurs enfants.

110 Si les établissements d'instruction publique sont fondés par des particuliers, prêtres ou laïques, évidemment ces personnes sont les délégués des parents, leurs mandataires, et personne au monde na jamais songé à prétendre que ces mandataires des parents puissent s'attribuer en propre leur paternité et usurper leurs droits, sous ce prétexte qu'ils les aident à remplir leurs devoirs.

120 Si ces établissements d'instruction publique, écoles primaires, collèges, universités, sont des établissements d'Etat, les directeurs, professeurs, maîtres d'étude, économes, simples magistères, qui les constituent, ne sont pas, au regard des enfants et des parents, de meilleure condition que les maîtres d'étude, professeurs et directeurs des établissements libres. Les parents se comportent, à leur égard, de la même façon, soit pour l'entrée de leurs enfants dans l'établissement, soit pour les frais de scolarité, et ici, comme là, les enfants, qui n'ont pus cessé d'appartenir à la famille, lui sont rendus momentanément aux vacances, et pour tout à-fait au terme des études.—Dans les villages, ils ne quittent même pas la maison paternelle, et ne fréquentent l'école que pour les heures de classe. Le reste du jour et toute la nuit, ils re-tent soumis à la sollicitude des parents, à leur vigilance et correction. L'Etat lui même reconnaît cette autorité des parents

élé co réc pa sio par SOL son ten tion par non note par leur arge

qu

de

da

bue
n'est
pas
nir d
de ré
à la s
n'a r
tion,
l'inst
d'ave

atti

établi les en propr ridicu l'arge instru des fa

cela es répond parent

quand il établit, entre les parents et le maître d'école, un registre de correspondance régulière.—La même chose, à peu près, existe dans les collèges des villes où sont établis des externats. Les élèves de l'enseignement secondaire, sauf les heures de classe au collège, restent à la maison paternelle; ils y prennent leurs récréations, leurs repas, y font même leurs devoirs; à moins que, par une disposition spéciale. moyennant un prix convenu de pension, ils ne soient admis à suivre leurs condisciples à l'étude et à partager avec eux le repas de midi. Dans toutes ces combinaisons, l'autorité paternelle est sacrée, les prérogatives des parents sont respectées. Dans le courant de l'année scolaire, il y a, de temps en temps, de petit s fêtes, à la fin une solennelle distribution de prix, où les maîtres rendent témoignage des enfants aux parents. Toutes ces manifestations d'ailleurs sort corroborées, non-seulement par le registre de correspondance, mais par des notes hebdomadaires, par des lettres mensuelles ou trimestrielles, par quoi on prouve aux parents que les maîtres se dévouent à leur progéniture et leur en donnent, comme on dit, pour leur

130 Si, dans ces établissements d'Etat, le gouvernement, pour attirer les élèves, les dispense des frais de scolarité et leur attribue le bénéfice d'une bourse ou d'une demi-bourse, cette faveur n'est pas le prix d'un contrat d'abdication des parents : il n'y a pas trace d'un tel marché. C'est, ou un encouragement pour obtenir des élèves une plus grande somme de travail :—ou une sorte de rétribution indirecte aux parents qui ont rendu par ailleurs, à la société, des services que la société, n'a pas pu reconnaître ou n'a reconnu que d'une manière imparfaite;—ou un mode d'attraction, une amorce, par quoi, moyennant concours, par l'appât de l'instruction gratuite, on cherche à découvrir des jeunes gens

14o Si l'Etat, parce que, avec l'argent des contribuables, il a établi l'enseignement gratuit à tous les degrés, osait affirmer que les enfants cessent d'appartenir à leur famille et deviennent en propre des enfants de l'Etat, outre que cette affirmation serait ridicule, elle s'appuierait sur un argument ruineux, attendu que l'argent des contribuables est pour les frais d'Etat, et non pour instruire les enfants des autres et amener, par là, la dépossession

En principe donc, les enfants appartiennent à la famille : cela est d'évidence même; et si l'on consulte le sentiment, il répondra plus haut encore que la raison. En toute vèrité, les parents peuvent dire à leurs enfants : vous chair de notre

chair, le sang de notre sang, la fleur de notre amour. Vous êtes d'autres nous mêmes, et la raison et le cœur nous crient que nous avons envers vous les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'envers nous-mêmes.

Nous étudierons ci-après les devoirs et les droits de l'Eglise et de l'Etat; nous en établirons les justes coordinations. En attendant, veuillez agréer, cher monsieur le Directeur, mes meilleurs-hommages.

JUSTIN FÈVRE, Protonotaire apostolique.

Le mouvement catholique

AU CANADA

Nous empruntons à la Semaine Religieuse de Québec les renseignements statistiques qui suivent sur l'Asile du Bon Pasteur de Québec, qui va prochainement célébrer la 50ième anniversaire de sa fondation :

L'Asile du Bon Pasteur de Québec fut fondé en 1850 par le Chevalier G. M. Muir.

Les classes furent ouvertes le 7 janvier 1851.

Incorporation civile de l'Institut le 20 mai 1855.

Incorporation religieuse de l'Institut le 2 février 1856.

Hospice Saint-Charles (Ecole de réforme et d'industrie) fondé en 1870.

Hospice de la Miséricorde (Maternité) fondé en 1874.

L'Institut compte, outre la Maison Mère et les deux Hospices ci-dessus mentionnés, 17 maisons d'éducation, dont 14 dans la Province de Québec et 3 aux Etats-Unis.

Le personnel religieux de la Communauté est présentement de 272 Sœurs choristes et converses. Le nombre des religieuses décédées depuis 1850 est de 99. Total 371. Il y a 53 novices et postulantes.

Le nombre des pénitentes annuellement à l'Asile est en moyenne, de 120. Le nombre des admissions est de 55 à 60 par année. po du Ci po vêc

tio

répo épo dés une té, a

d'ad laqu geair toliq truct métr Josep de su que t

miner L rant,

en Dr

Le nombre des patientes admises à l'Hospice de la Miséricorde (Maternité) est de 125 à 130 par année. Le séjour de ces patientes à l'Hospice est, en moyenne, de 3 mois.

L'Hospice Saint Charles (Ecole de réforme et d'industrie) compte actuellement 210 enfants, dont 117 sous le conirôle du gouvernement, et les autres aux frais de l'Hospice ou ne payant qu'une pension nominale.

Les 17 maisons consacrées à l'enseignement donnent l'éduca-

tion annuellement, en moyenne, à 4500 enfants.

Il est probable que tous les évêques du Canada profiteront du pouvoir qui leur est accordé d'autoriser la cèlébration, a minuit du 31 décembre, d'une messe solennelle où l'on fera l'office de la Circoncision, avec exposition du St. Sacrement et communion pour les fidèles. C'est ce que vient de faire Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, dans une lettre à son clergé. Il n'y a exception que pour les paroisses où il n'y a qu'un prêtre. Ce sont la sans doute les dispositions qui seront prises partout dans le pays.

Profitons tous de ces privilèges extraordinaires, qui ne se répèteront vraisemblablement pas pour tous les vivants de notre époque, et usons en pour rendre grâces à Dieu des bienfaits accordés au siècle qui expire et lui demander que l'Année Sainte soit une année d'extraordinaire germination pour l'Eglise et la papauté, auxquelles se lient les destinées du monde.

Sa Grandeur Mgr Elphège Gravel, évêque de Nicolet, vient d'adresser aux fidèles de son diocèse une lettre pastorale dans laquelle, après leur avoir fait part des épreuves que Dieu lui ménageait dans une maladie grave entravant l'ardeur de son zèle apostolique, et ensuite, dans le désastre arrivé à sa cathédrale en construction, il leur annonce qu'après s'en être ouvert à son vénéré métropolitain, il a demandé et obtenu la nomination de M. l'abbé Joseph-Simon-Herman Brunault comme son coadjuteur avec droit de succession. Il fait ensuite un très bel éloge de l'excellent prêtre que tout, dit-il, "semblait désigner à Notre choix," et rappelle que, depuis cinq ans, il avait jeté les yeux sur lui pour la suréminente dignité de l'épiscopat.

La consécration du nouvel élu aura lieu mercredi le 27 courant, dans la cathédrale de Nicolet.

Le Canada français s'est enrichi de trois nouveaux Docteurs en Droit Canonique : ce sont MM. les abbés J. B. Paradis et Eug.

Laflamme, de Québec, et Jos. Dupuis, de Montréal. M. l'abbé Paradis étudie cette année, au Séminaire de la Propagande, la philosophie et la théologie morale. M. l'abbé Eug. Laflamme est à l'archevêché de Québec, où il exerce les fonctions de vice-chancelier. M. l'abbé Dupuis a pu, en trois ans, passer avec un succès marqué les examens du doctorat en théologie et en droit canonique.

La correspondance romaine de la *Presse*, qui nous fournit ces renseignements, très flatteurs pour le Canada catholique, ajoute:

A propos des Canadiens qui étudient les sciences ecclésiastiques ici, on se figure, peut-être, au Canada, qu'ils sont perdus, noyés au milieu des milliers d'étudiants étrangers ; mais pas du tout. Les Canadiens sont parfaitement connus et appréciés à Rome. En classe, dans les soutenances théologiques, ils sont au premier rang. Talents supérieurs, vifs, gais, cœurs d'or, voilà ce qu'on dit d'eux.

S'il faut en croire un correspondant spécial du *Manitoba*, le fameux avocat Wade, qui a joué son rôle dans la persécution dirigée contre les nôtres au Manitoba, voudrait recommencer ses exploits au Yukon, où il est présentement et donne, paraît-il, libre champ à ses aspirations à la dictature. Il ferait là-bas comme il l'a fait au Manitoba, campagne contre les écoles séparées. "Il y avaît." aurait-il dit, "des prétendus droits au Manitoba, mais ici, il n'y a rien sous ce rapport qui puisse nous gêner."

Le correspondant ajoute :

Je comprends que M. Wade, qui ne s'est pas gêné au Manitoba, malgré une législation antérieure indiscutable, méconnaisse complètement la législation existante dans le Territoire du Nord-Ouest. Et cependant, il n'en est pas moins vrai que nous avons droit à des écoles séparées, par la constitution même qui nous régit actuellement.

Le district du Yukon est une partie du Territoire du Nord-Ouest récemment séparée par le gouvernement d'Ottawa, pour former une administration distincte, mais toutes les lois du Territoire du Nord-Ouest sont applicables au Yukon, tant que des amendements n'y sont pas faits. Or, nous avons au moins droit au système scolaire qui est en force au Nord-Ouest; et c'est peut-être par ignorance, sinon par malice, que M. Wade met de côté aussi cavalièrement nos droits acquis dans cette partie du Canada.

lie

21

P

an

Et qui donc maintenant nous refuserait l'application de la loi scolaire du Territoire du Nord-Ouest? Qui donc, même, chercherait à l'annihiler, à la détruire, au détriment des catholiques et des Canadiens-français?

Après avoir donné à entendre que le Conseil du Yukon, composé de créatures de M. Sifton, est mal disposé à l'égard des écoles catholiques, mais qu'il est sans autorité réelle, le correspondant

M. Wade lui même, qui n'est que ce que M. Sifton en a fait, selon son bon plaisir, n'a ni l'autorité ni le caractère pour parler de la question scolaire icl. Il est sans popularité, malgré son désir de s'en créer une avec les écoles. Mais il est connu et jugé. Aussi, nous ne pourrions croire qu'il réussisse jamais dans ses desseins d'empêcher les écoles catholiques de s'établir à Dawson.

D'un autre côté, nous espérons qu'on s'occupera de nous à Ottawa, et que parmi la députation, il se trouvera des défenseurs de nos écoles : nous croyons même que dans le conseil des ministres, on s'opposera à toute tentative de nous dépouiller des écoles auxquelles nous avons un droit strict.

Nous aurons une école catholique, qui sera ouverte à la fin de ce mois, et dans laquelle une religieuse de Ste Anne fera la classe. Beaucoup de familles protestantes ont déjà demandé à y envoyer leurs enfants. On les acceptera avec plaisir, mais des livres catholiques seront seuls en usage. Dés que le Conseil du Yukon organisera le système scolaire, pour répondre aux désirs de la population, nous comptons recevoir le soutien que le gouvernement nous doit pour le bon fonctionnement de cette école.

Hélas! quand on se rappelle le sort qu'ont eu, aux mains des sectaires aidés des libéraux, les droits scolaires si certains et si bien protégés des catholiques manitobains, il est difficile de croire à l'efficacité de cet appel au bon vouloir et à l'esprit de justice des ministres actuels et de leurs partisans.

Dieu nous épargne, pourtant, un renouvellement du désastreux conflit auquel nous assistons depuis dix ans!

AUX ETATS-UNIS

Le Catholic News, de New-York, et d'autres journaux catholiques des Etats-Unis nous apprenneut que le secrétaire de la guerre du gouvernement américain a refusé de transporter aux Philippines des prêtres catholiques qui voulaient s'y rendre pour exercer le ministère parmi les soldats catholiques de l'armée

La voilà encore, la tolérance protestante!

Le R. P. Murphy, supérieur des Trappistes aux Etats-Unis, de retour de Rome, en apporte du général de l'ordre l'autorisation de construire un monastère à Medway, Mass. Il ne reste plus qu'à obtenir la permission de l'archevêque Williams, sollicitée par les autorités romaincs et qui ne se fera sans doute pas attendre. L'étendue de terre consacrée à cette fondation comprend près de 700 acres. La construction commencera de bonne heure au printemps et le monastère ponrra loger 50 moines.

Ce sera le second du genre aux Etats-Unis. L'autre existe près de Louisville, Ky. Le terrain, pour cette première fondation, avait été donné par Mlle Mary Anderson, l'ancienne actrice. Le terrain acheté à Medway est, pour les trois-cinquièmes, boisé et il s'étend sur une longueur d'un mille et quart. Avant long-temps, les religieux qui le défricheront en auront fait une ferme modèle et un objet d'admiration pour leurs voisins. C'e-t l'histoire des Trappistes partout où ils apportent, avec leur règularité religieuse et l'exemple de leurs vertus austères, leurs méthodes admirables et leur travail persévérant.

"L'histoire de l'Eglise catholique dans l'Etat de la Nouvelle-Angleterre," tel est le titre d'un ouvrage en deux volumes qui vient de paraître à Boston. Nous en détachons les renseignements qui suivent sur le diocèse de Providence. Ce diocèse, qui compte aujourd'hui des centaines de milliers de catholiques et près de 200 prêtres, était desservi, ii y a 72 ans, par un unique missionnaire, le R. P. Robert Woodley. Dans tout le territoire que comprend le diocèse actuel, il y avait, en 1828, moins d'un millier de catholiques. La première école fut construite en 1828, et la première église, à Pawtucket, terminée en 1829, suffit aux besoins des fidèles jusqu'en 1855, alors qu'elle fut agrandie par le P. Delaney. La magnifique église actuelle date de 1885.

La première église construite à Providence le fut sur l'emplacement de la cathédrale actuelle. La première messe y fut dite le deuxième dimanche de l'Avent, en 1837.

C

ľu

Les catholiques d'origine canadienne-française sont aujourd'hui très nombreux dans ce diocèse. Il y avait à peine 5 prêtres de leur nationalité il y a 20 ans. Aujourd'hui ils en comptent plus de 40.

Les catholiques du diocèse de Springfield, Mass., ont établi une Catholic Truth Society. Celle-ci est à organiser, pour le cours

de l'hiver, une série de conférences dans les différentes paroisses du diocèse. C'est une organisation qui devrait se trouver dans tous les diocèses des Etats-Unis.

Grace à un don reçu de deux laïques catholiques, les Pères Jésuites de la Nouvelle-Orléans ont commencé la construction d'une aile à leur collège. Cette première construction sera suivie de plusieurs autres, dans un avenir prochain. Celles-ci seront érigées sur l'ancienne place historique de la rue Baronne.

D'après le Monitor, de San Francisco, S. E. Mgr Chapelle, avant de partir pour les Philippines, aurait été forcé d'avouer que les preuves du pillage des églises par les soldats américains étaient, autour de lui, trop nombreuses et trop concluantes pour qu'il y eût un doute possible au sujet des accusations portées contre les volontaires aujourd'hui de retour dans leur pays. Cependant il ne paraît pas que la hiérarchie américaine ait fait entendre une protestation publique à ce sujet, comme on le prétend dans une dépêche de Rome au Record, de Chicago.

Le Sıtnday Democrat dit que Mgr Corrigan, archevêque de New-York, a fait un premier pas pratique pour fournir des prétres aux milliers d'Italiens catholiques qui sont sous sa juridiction. Il a rendu l'étude de la langue italienne obligatoire pour tous les étudiants en théologie de son archidiocèse. Après quatre années d'étude de cette langue, ces séminaristes devront pouvoir entendre les confessions des Italiens catholiques et leur prêcher la parole de Dieu dans leur propre langue.

Il se fait, de ce temps-ci, un mouvement pour ériger, dans le Central Park, à New-York, une statue à Orestes Brownson, l'éminent publiciste américain converti au catholicisme, dont il devint l'une des gloires aux Etats Unis.

AUTRES PAYS

ITALIE.—L'Aunée jubilaire est commencée. Dimanche, veille de Noël, le Souverain Pontife a solennellement ouvert la Porte Sainte,—cérémonie au caractère symbolique qui en marque traditionnellement l'inauguration. En se reportant à la page 553 de notre volume 3, nos lecteurs trouveront une longue étude sur le jubilé et son histoire, ainsi que sur la cérémonie grandiose accomplie hier. En attendant le compte-rendu que nous apporteront les malles d'Europe, nous enrégistrons ici le rapport télégraphique expédié par la Presse Associée aux journaux d'Amérique:

16

d

aj

da

on

Vi

à S

ten

sa (

Cro

du e

dan

min

cett

tuti

qu'à

Pecc

ge q

cais.

te Pa

culte

la mo

faute

ment

les "

autre

Rome, 24.—C'est à 11 heures de l'avant-midi, aujourd'hui, que le pape a fait l'inauguration solennelle de l'année jubilaire, par l'ouverture de la Porte Sainte, dans le portique de l'Eglise Saint-Pierre. La cérémonie aurait dû, suivant la coutume, avoir lieu à minuit, mais on a craint que, vu son âge avancé, Sa Sainteté ne pût la présider jusqu'au bout. Parmi les personnes présentes on remarquait les officiers de la maison pontificale, les membres du corps diplomatique, les représentants de la noblesse romaine et quelques invités.

Après avoir revêtu les habits pontificaux, dans ses appartements mêmes, le pape, porté sur la Sedia Gestatoria, et entouré des officiers de sa maison, ainsi que du Sacré Collège, se rendit d'abord à la chapelle Sixtine, où l'attendaient le clergé et les représentants de la noblesse romaine. Après une courte prière, le cortège se remit en route, passant sur tout son parcours, entre une double haie de prêtres et de religieux.

Un trône avait été dressé sous le portique de l'église. Léon XIII y fut conduit et les cardinaux prirent place tout autour de lui. Quelques minutes à peine s'étaient écoulées que le bourdon de Saint-Pierre était mis en branle. Le Souverain Pontife descendit aussitôt de son trône et, suivi de toute sa cour, se dirigea vers la porte murée dont la démolition allait marquer l'ouverture de l'année jubilaire.

On lui mit entre les mains un lourd marteau d'or, véritable œuvre d'art commandée pour la circonstance par le clergé italien à l'un des plus grands joailliers de Rome. Sa Sainteté le prit à deux mains et en frappa la porte murée de trois coups vigoureux en prononçant ces paroles: Aperite mihi portas justitie. "Ouvrez-moi les portes de la justice." En même temps que le clergé psalmodiait les répons liturgiques, les maçons attaquaient le mur à coups de pique et le démolissaient entièrement. Les briques résultant de cette démolition étaient avidement recherchées comme souvenirs par toutes les personnes présentes.

C'est par la brèche ainsi faite dans le mur que Sa Sainteté, suivie de tout son cortège, entra processionnellement dans l'église, au chant du psaume *Jubilate Deo*. Elle s'était, au préalable,

agenouillée sur le seuil de la porte dont les pénitenciers de Saint-Pierre lavaient le marbre avec de l'eau bénite.

A ce moment même, toutes les cloches de Rome étaient mises en branle.

En entrant dans la vaste nef, où personne n'avait pris place encore, Léon XIII se rendit d'abord à l'une des chapelles latérales dite de Michel-Ange. Il s'y arrêta un instant et adressa à la foule quelques paroles sur l'importance de la cérémonie. De là Sa Sainteté se rendit au maître-autel où fut célébré le service

Du trône qu'il occupait pendant la messe, Léon XIII, après une courte action de grâce, fut ramené en Sedia Gestatoria sur les marches de l'autel et, de là, prononça la formule de la bénédiction solennelle urbi et orbi. La foule, qui était demeurée silencieuse jusque là, éclata en vivats et en acclamations de tout

A 1.15 heure, P. M., le Saint-Père était de retour dans ses appartements. La fatigue ne lui est venue que sur la fin de la cérémonie et encore ne se décelait-elle que par la pâleur plus accentuée de sa figure, qui n'a pas cessé d'être souriante.

Il faisait un temps superbe, et une foule énorme se pressait dans l'église.

Des cérémonies analogues, bien que de moindre importance, ont en lieu en même temps dans les grandes basiliques de Rome. Le cardinal Satolli présidait à Saint-Jean de Latran, le cardinal Vicente Vanutelli à Sainte Marie Majeure, et le cardinal Oreglia à Saint Paul hors des Murs.

—Le cardinal Serafino Vannutelli, le nouveau grand pénitencier de l'Eglise romaine, a solennellement pris possession de sa charge le 30 novembre dernier. L'un des collaborateurs de la Croix expose ainsi la nature et l'histoire des fonctions nouvelles du cardinal S. Vannutelli:

Le Pénitencier a toujours, d'une façon ou de l'autre, existé dans l'Eglise. Le Pape, absorbé par les multiples devoirs de son ministère pontifical, a dû déléguer quelqu'un à qui il confiait cette part importante du "pouvoir des clés." Cependant, l'institution du Pénitencier papal, comme charge distincte, ne remonte qu'à Honorius III qui confia cet emploi à son chapelain Jacques

Le premier Pénitencier revêtu de la charge cardinalice, usage qui fut ensuite suivi par les Papes, fut un saint et un Français, Pierre de Tarentaise, archevêque de Lyon, qui devint ensuite Pape sous le nom d'Innocent V et dont l'Eglise a reconnu le

Les pouvoirs du Cardinal Pénitencier ne cessent point après la mort du Souverain Pontife. Il peut absoudre de toutes les fautes, lever toutes les censures, toutes les suspenses, mais seulement au for interne; il accorde, pour le même for interne toutes les "condonations" ou rémissions de charges, legs, messes et

Il a aussi un rôle à remplir auprès du Souverain Pontife. Il lui impose les cendres, lui donne le marteau pour l'ouverture de la porte sainte, la truelle pour la fermeture et prend une part active à cette seconde fonction. C'est encore à lui qu'appartient de donner les derniers sacrements au Souverain Pontife moribond.

—Le Saint-Père Léon XIII vient d'adresser une lettre à S. Em. le cardinal Langénieux, archevêque de Reims, en réponse à l'envoi de l'adresse des archevêques et évêques présents au Congrès eucharistique de Lourdes, du 7 au 11 août dernier, sous la présidence de Son Eminence, qui représentait Sa Sainteté en qualité de Légat auprès de cette assemblée.

Le Saint-Père a été réjoui par cette adresse. Il félicite l'archevêque de Reims de l'heureuse célébration de ce Congrès et lui accorde à lui, à Mgr l'évêque de Liège, et à tous ceux qui ont assisté au Congrès la bénédiction apostolique.

—Un bref du Saint-Père a été adressé récemment à Mgr Pujia, évêque d'Angloma et Tursi, pour féliciter ce prélat de la campagne qu'il a entreprise dans son diocèse contre l'abus de différer le baptême, jusqu'à bien des années après la naissance.

si

p

pa

tre

un Pa

ret

Pe

Pa

de

Da

Pat

ma

poè

inla

la c

mer

bien

ran

mes

Cet abus regne non seulement en Italie, mais aussi en divers diocèses de France.

Les parents encourent ainsi une grave responsabilité. Ils exposent leurs enfants à mourir sans baptême.

Plusieurs évêques de France ont souvent averti les fidèles de leurs obligations à cet égard ; nous voyons qu'en Italie le même abus existe.

Le Pape l'appelle une "mauvaise contume" très contraire aux règles de l'Eglise.

—Dans notre livraison du 9 novembre, nous avons publié un large extrait de la *Croix* relatif à la découverte faite dans la bibliothèque métropolitaine de Mossoul par Mgr Rahmani, d'un ouvrage extrémement ancien et d'une grande importance, intitulé *Testament de Notre-Seigneur*. Nos lecteurs apprendront avec plaisir que cet ouvrage vient d'être publié. C'est la librairie Kirchheim, de Mayence, et non Drugulin, de Liepsig, ainsi qu'on l'avait d'abord annoncé, qui l'a édité. Il a été imprimé avec le plus grand soin, sous la forme d'un grand in-quarto intitulé: *Testamentum D. N. J. C.., Nunc primum (e cod. syriaco edidit, latine reddidit et illustravit Ign. Ephr. II Rahmani, Patriarcha Antiochenus Syrorum)*. (Gr. in-to LI et 213pages, broché 25 M.)

Le volume est imprimé en deux colonnes contenant à gauche le texte syriaque, à droite la traduction latine. Le vénérable traducteur l'a dédié au Saint-Père et y a joint, outre une préface racontant l'histoire de sa découverte, de savants prolégomènes et des dissertations sur les points les plus saillants.

Le correspondant ordinairement bien informé du Patriote de Bruxelles écrit :

Le Pape a fait à des personnages français et étrangers de graves déclarations. Il a affirmé,—j'atténue en résumant—que le Saint-Siège, représentant suprême des intérêts religieux, ne saurait garder le silence, si la France rouvrait le "Kulturkampf" dût sa parole entraîner de fâcheuses conséquences.

Il ajoute que vraisemblablement la persécution se restreindra aux Assomptionnistes ; d'autres ajoutent les Jésuites. Alors c'est une paix très relative.

—On annonce la publication prochaine d'une encyclique qui traitera de la crise religieuse en Angleterre. Cette encyclique est, dit-on, prête depuis quelque temps déjà. Le fait est que plusieurs journaux—et nous sommes fait leur écho—en ont prédit la publication il y a une couple de mois.

France.—Nous avons parlé déjà du projet grandiose exposé par le R. P. Coubé, S. J., dans les *Etudes* du 5 novembre. L'illustre orateur voulait, pendant les grandes fêtes de l'exposition universelle, appeler au sanctuaire du Sacré-Cœur de Jésus, à Paray-le Monial, les catholiques de toutes les nations. Son généreux projet, encouragé d'abord par les cardinaux Richard et Perraud, a été approuvé et béni par le Saint-Père et reçoit partout le meilleur accueil. Un comité d'honneur a été formé à Paris pour en faciliter l'exécution. Notons, parmi les membres de ce comité, le R. P. Monsabré, l'ancien conférencier de Notre-Dame, le général de Charette, l'héroïque soldat de Rome et de Patay, le vice-amiral Cavelier de Cuverville, l'ex-chef d'étatmajor général de la marine française, François Coppée, le grand poète que la souffrance a ramené au Christ et qui, avec une inlassable énergie et un talent rajeuni et grandi, lutte pour la cause religieuse et patriotique, le comte Albert de Mun, le merveilleux orateur que nous retrouvons partout où il y a du bien à faire, Emile Keller, l'ancien député de l'Alsace, le vétéran des luttes catholiques.

Nous avons sous les yeux les lettres d'adhésion de ces hommes illustres et nous regrettons vivement de n'avoir point l'espace nécessaire pour les reproduire. Elles vibrent d'un souffle de foi ardente et elles sont d'une lecture extrêmement réconfortante. Non, le pays qui produit de pareils hommes ne périra pas!

Nous ne pouvons nous empêcher cependant de donner ici l'admirable lettre de François Coppée. Jamais l'éminent écrivain n'a eu de plus beaux accents. Et quel superbe mépris du respect humain!

C'est une pensée d'or, c'est une pensée admirable et bénie que vous avez eue d'organiser, pour l'époque de la kermess de l'auprochain, un grand pèlerinage vers le cœur de Jèsus, vers cette source toujours débordante de miséricorde et d'amour.

Au début du XXe siècle, nos maîtres éphémères ne songent qu'à crier au monde entier: Amusez-vous! Jouissez! Quel contraste imposant, quelle solennelle antithèse, dans ce chœur de voix chrétiennes qui nous appelleront à la prière et, pendant cette fête d'un jour, nous feront souvenir des choses éternelles!

Sans doute, tous les peuples seront représentés à Paray le-Monial: Laudate Dominum, omnes gentes. Le ciel catholique est la seule patrie universelle. Cependant, je souhaiterais que, pendant ce pèlerinage, une voix émue et puissante—pourquoi pas la vôtre?—demandât à ces chrétiens de toutes les nations une pensée pieuse pour la France et leur rappelât que, dans son histoire quinze fois séculaire, elle a souvent fait le geste même de Dieu.

Un drapeau comme le nôtre n'est humble que devant l'Eternel. Inclinons le aux pieds du Christ, et qu'une nouvelle bénédiction tombe sur lui des mains clouées sur la croix.

—Le comité créé récemment pour la défense de la liberté d'enseignement vient de lancer au public un appel signé de MM. de Marcère, l'ancien ministre, et Albert de Mun. Dans cet appel, il proteste contre l'abominable projet de loi du gouvernement actuel qui aboutirait à mettre hors la loi toute une portion de la jeunesse française. Il s'adresse aux hommes de toutes les opinions et demande la constitution de comités locaux, la continuation du pétitionnement déjà commencé, la tenue de conférences, etc.

Espérons que le succès couronnera ses généreux efforts!

—Au consistoire du 14 décembre, le Souverain Poneife a préconisé plusieurs évêques français. Nous en avons donné la liste presque complète dans notre avant-dernière livraison. Nous n'avons qu'à ajouter aux noms déjà publiés ceux de NN. SS. Herscher, ex-vicaire général de Limoges, nommé à cet évêché, et de Cormont, ex-curé de Saint Louis-en-l'Île, à Paris, nommé à l'évêché de la Martinique.

—Le vingtième pèlerinage dit de Pénitence s'embarquera le 20 avril 1900 "pour Jérusalem, Nazareth, Tibériade, Beyrouth, Balbeck et Damas, pour aboutir à Rome, à la fête de la canonisation du bienheureux Jean-Baptiste de la Salle, fondateur de la congrégation des Frères des Écoles chrétiennes, fête fixée au 24 mai.

—Un congrès des œuvres sacerdotales aura lieu à Bourges dans la seconde quinzaine de septembre prochain, sous la présidence de Sa Grandeur Mgr Servonnet. Le comité charge d'organiser ce congrès est présidé par M. l'abbé Lemire, député du Nord.

Espagne.—Nous lisons dans la Crow:

Au printemps dernier, la *Croix* a annoncé que le gouvernement espagnol, forcé de faire des économies sur tous les chapitres de son budget, avait l'intention de supprimer quelques sièges épiscopaux.

El Correo espagnol nous apprend que, des l'arrivée du nouveau nonce, on discutera la suppression de quatre sièges, ce qui équivaudrait à une économie annuelle d'environ 100,000 francs.

Ces quatre sièges seraient ceux de Plasencia, dans l'Estramadure, de Tuy en Galice, de Iaca dans l'Aragon, de Segorbe dans le royaume de Valence et peut-être aussi de Coria en Andalona.

Plasencia est un diocèse de l'Estramadura, d'environ 200,000 âmes ; il a été créé en 1189 en même temps que la ville de ce nom, par Alphonse VIII, roi de Castille, qui lui donna le nom ut Deo placet, Plasencia est la ville où les parents de Christophe Colomb se fixèrent lors de leur exode de Gênes. La cathédrale de Plasencia est un lieu de pèlerinage vénéré dans tonte l'Estramadure.

Il est encore question de sacrifier le diocèse andalou de Coria, sur la rive droite du Guadalquivir, dont le siège est à Coria, dans "la ville des potiers" des Romains. Ce diocèse renferme 200.000 âmes.

Tuy est dans la lointaine Galice, sur le bord du Mino, et compte environ 200,000 fidèles, c'est un des plus anciens diocèses de l'Espagne.

Le diocèse de Iaca s'étend, derrière le Pic du Midi d'Ossan, entre la Sierra de la Pena et le Sobrarbre, à 180 kilomètres au nord de Saragosse ; il est fort peu peuplé et compte à peine 80.000

Celui de Segorbe est à l'ouest de Sagunte dans la province de Castelion de la Plana; ce diocèse possède un célèbre pèlerinage, Notre-Dame de la Cueva Santa; il attire chaque année, au mois d'octobre, des milliers de pèlerins, qui accourent non seulement des royaumes de Valence et d'Aragon mais même de la Catalogne.

Segorbe est un diocèse assez important, il compte plus de 300,000 âmes.

Ainsi l'Espage, qui paye pourtant une liste civile de 9,250.-000 francs, est forcée de supprimer quatre anciens et vénérables diocèses pour faire une économie de 100.000 francs. AUTRICHE.—Le correspondant romain de l'*Univers* à Vienne a adressé à son journal à la date du 20 novembre, une lettre très intéressante que nous reproduisons en entier, car elle jette un jour nouveau sur uue question extrêmement complexe et de grande importance :

Le siège métropolitain de Zara est devenu vacant par suite de la mort de l'archevêque, Mgr Grégoire Raicevich, ancien pro-

fesseur aux séminaires de Raguse et de Zara.

Dans la grave question de la liturgie paléoslave en Dalmatie, il soutint les partisans de la latinité. Malgré le décret formel de la Congregation des Rites qui garantissait aux diocèses de Zara et de Spalato l'usage facultatif du paléoslave dans toutes les paroisses où il avait été en vigueur pendant une période de trente aus, Mgr Raicevitch ne put consentir à laisser profiter les paroisses de cet ancien privilège accordé aux Slaves par les Papes déja aux IXe et Xe siècles.

L'archevêque de Zara est en même temps métropolite de toute la Dalmatie. Ses suffragants sont les évêques de Spâlato, Sebenico, Lesina, Raguse et Cattaro. Le choix de l'archevêque de Zara est donc un acte très important au double point de vue

ecclésiastique et politique.

Le bruit court que Mgr Philippe Nakitch, évêque de Spalato, prélat de sentiments slaves, sera appelé au siège de Zara, tandis que Mgr Zannoni, un éminent théologien, évêque de Sebenico, passerait à l'evêché de Spalato. Le siège épiscopal de cette dernière ville est, au point de vue de l'histoire et de l'influence actuelle sociale et nationale, le plus considérable de la Dalmatie.

L'archevêque de Spalato résidait aux premiers siècles à Saloma, ville fondée par l'empereur Dioclétien, détruite au VIIe siècle par les Avares, et dont les fouilles récentes déconvrirent des monuments precieux de l'art païen et chrétien, admirés par les membres du congrès archéologique de Spalato en 1895. Il fut un temps où l'archevêque de Spalato — dont le siège remonte à saint Doimus, disciple de saint Pierre—était, sous la domination venitienne, avec le patriarche de Grado et plus tard avec celui de Venise, le premier dignitaire ecclésiastique de l'Orient slavoitalien. Même aujourd'hui, le siège archiépiscopal (épiscopal depuis 1821) de Spalato, grâce à l'importance de cette ville en Dalmatie, est le premier incontestablement après celui de Zara et un des évêchés les plus importants en Autriche.

On rattache l'audience que le gouverneur de la Dalmatie, général von David, a eue chez le Saint-Père, à la question de l'archevêché de Zara et à l'agitation du clergé dalmate pour la

liturgie paléo-slave.

C'est une affaire importante pour le gouvernement autrichien, parce qu'elle se rattache directement aux grands problèmes de la politique slave en Orient, C'est pourquoi le comte Revertera-Salandra, ambassadeur d'Autriche auprès du Saint-Siège, vient de recevoir des instructions précises pour s'opposer à une large application du décret de la Congrégation des Rites. Le gouvernement impérial se rend bien compte du danger que la liturgie

paléoslave cache pour le Drang nash Osten. C'est un instrument puissant pour l'unification progressive des Slaves de Sud et pour la solution slavo russe de la question balkanique. On est donc très curieux de voir l'attitude du futur-archevêque de Zara dans cette question épineuse, vu surtout l'attitude franchemeut nationaliste du bas clergé de Dalmatie.

On sera sans doute curieux d'avoir quelques renseignements précis sur les principaux journaux de Vienne. Leur opinion est souvent citée par le télégraphe et il importe de savoir ce qu'elle vaut. Nous empruntons nos notes à un article dans lequel la Croix examine l'attitude tenue à son endroit par les principaux journaux d'Europe relativement à la campagne menée con-

La Neue Free Presse (Nouvelle Presse Libre), appelée communément l'organe de l'Alliance israélite, est un journal juif, propriété du judaïsme, mais qui sous loue ses colonnes au gouvernement allemand. au gouvernement anglais, au sultan, etc., etc., etc. Le Tagblatt et le Nouveau Tagblatt sont aussi juifs que la Nouvelle Presse Libre. Leur autorité est médiocre. On les lit surtout pour leurs annonces qui constituent comme un Moniteur du brocantage sous toutes ses formes. Dans un certain monde, on apprécie surtout la dernière page consacrée au courtage de la débauche. Le Nouveau Tagblatt est le plus lu de ces deux journaux. Le Volksblatt est le seul journal non catholique qui ne soit pas la propriété des juifs. L'Arbeiter Zeitung, Gazette de l'ouvrier, est un journal collectiviste entièrement juif. Sa tactique consiste à frapper sur la richesse, en mettant à couvert les milliards des juifs. Le Vaterland est l'organe officiel des catholiques conservateurs ; la Reichspost, celui des catholiques à tendances démocratiques. Ajoutons que le correspondant viennois du Times est un juif du nom de Lavinof.

La Croix termine ainsi son étude sur la presse de Vienne :

Il est indispensable d'ajouter que l'information du Correspondenz-Bureau ou Agence télégraphique officielle d'Autriche, s'est signalee par la partialité et l'iniquité habituelles de ses procédés. Ce n'est pas la première fois qu'on a sujet de se plaindre des organes d'informations officiels et officieux du gouvernement autrichien, abominablement desservi et compromis par ses propres fonctionnaires qui oublient leurs devoirs au point de se faire les instruments d'une clique.

La question a été portée la semaine dernière à la Delégation d'Autriche: elle mérite une étude spéciale et nous y reviendrons. CHINE.—Le Supérieur général du séminaire des missions étrangères à Scheut-les Bruxelles, a reçu le 5 décembre le télégramme suivant, venant de la Chine :

Grâce aux troupes venues de Lentol et de Mourkden, qui occupent tout le territoire de notre préfecture, nous jouissons partout de la paix.

Les soldats poursuivent activement la recherche des brigands.

Tous les jours, de nouvelles arrestations sont opérées et des têtes de brigands tombent. On parle de 300 décapités dans notre district des Pins.

Le danger d'une révolution est conjuré, car 5000 soldats resteront en garnison dans les territoires de Telsao Eung.

L'intervention du ministre de France à Pékin a été efficace dans ces résultats.

Japon.—Le R. P. Claudius Ferrand, missionnaire apostolique au Japon, a adressé récemment à la *Patrie* une lettre extrêmement intéressante et qui jette un grand jour sur la situation morale actuelle du Japon. Nous en faisons un large extrait:

C'est la Presse et l'Education de la jeunesse, Monsieur le Directeur, qui ont fait du Japon ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à dire un pays de rationalistes et d'athèes. Le peuple conserve encore un reste de respect et d'attachement pour ses anciennes croyances, mais la liutte société intellectuelle, nourrie depuis trente ans par une Presse athèe, et sortant des écoles où l'idée religieuse et même l'idee de la vraie morale sont complètement éteintes, a quitté le paganisme pour embrasser avec une sorte de passion l'athèisme et le rationalisme modernes.

Le Japon, Monsieur le Directeur, était fuit pour être catholique, pour devenir dans l'Orient le porte-étendard de la civilisation chretienne, le sergent de l'Eglise de Dieu.

Den avait doué son peuple de qualités magnifiques. Intelligence vive et précoce, honnêteté naturelle, esprit curieux et investigateur, cœur religieux et bon. Grâce à ces qualités, le peuple japonais a eu vite saisi et s'est très vite approprié tous les côtés extérieurs de la civilisation moderne.

Malheureusement l'éducation qu'il recevait dans ses écoles, l'influence pernicieuse que la Presse exerça sur lui, ont lancé ce peuple si beau et si intéressant dans le chemin du rationalisme, lui ont enlevé ses instincts religieux et l'ont éloigné de l'Eglise, qui lui tendait ses bras maternels.

Le Japon s'éloigne de plus en plus de nous. Le travail actuel du missionnaire est d'une stérilité décourageante. La Presse et l'Education entravent notre course et contre ces deux ennemis puissants, nous n'avons encore aucun recours effectif.

Voilà pourquoi, Monsieur le Directeur, quelques missionnaires se sont unis ; comprenant que pour ramener le Japon vers nous, il fallait prendre en mains les deux armes qui ont d'abord servi à l'éloigner, nous nous sommes mis à l'œuvre. Nous avons

d'abord, économisant sur nos faibles ressources, essayé de fonder une Revue catholique. Cette Revue, répondant à un besoin, à acquis très-vite un immense succès et a pris place parmi les œuvres de la Presse. Dien seul sait quel bien elle opère, et quel bien elle pourrait opérer, si nos ressources nous permettaient de lui donner quelques compagnes pour l'aider dans son œuvre.

Ensuite nous avons tourné les yeux vers la Jennesse. J'ai fait le plan d'une œuvre immense, dont voici les principales bases. Réunir auprès de nous, en plus grand nombre possible. des jeunes gens d'élite, remarquables par leur intelligence et les qualites de

Tout en faisant suivre à ces jeunes gens les cours réguliers des Ecoles de l'Etat, de manière à ce que plus tard ils puissent prendre place dans la haute societe japonaise, nous les faisons chrétiens, nous leur inculquons avec la science, l'education chrétienne qui les rendra plus tard inébranlables dans leur foi.

Ces jeunes gens, se succédant chez nous, à intervalles réguliers, iront, plus tard, verser dans la société la sève de christianisme et de civilisation qu'ils auront reçue chez nous et deviendront les apôtres de leur pays.

Cette œuvre est déjà commencée. Monsieur le Directeur, J'ai loué une petito maison de famille. J'ai actuellement dix jeunes gens que j'ai pécialement choisis. Or, depuis que cette œuvre existe, il ne se passe presque pas de jours où des jeunes gens de bonne famille, écœurés de la licence qui règne dans les geshukuya (maisons de louage pour étudiants) ne viennent me demander de les admettre près de moi.

Je suis obligé de leur fermer ma porte, faute de place pour les recevoir. Il me faudrait des ressources.

Dans la dernière partie de sa lettre, le R. P. Ferrand fait un pressant appel aux âmes charitables. Il lui faudrait \$5,000 pour la construction d'une maison et quelques bourses pour lui permettre de recevoir gratuitement les élèves pauvres mais brillants. Chaque bourse représente un capital de \$1,000. Les aumônes peuvent être envoyées soit par mandats sur la poste de Tokio, soit par chèques sur une banque de Yokohama.

Puissent le courageux missionnaire et ses dévoués confrères voir fleurir leur œuvre de salut!

25 décembre 1899.

TABLE DES MATIERES.

Abyssinie (Une mission en) [P. F. Doumet]	148
Adeptes (Les) de l'évolution. [Dom Benoît]	645
Adulateurs (Les) du peuple. [Dom Baunard (Un discours de Mgr)-L'affai-	
Benoit]	
Mgr Baunard	
Jonas]	576
d') [Abbé E. Wetterlé]	113
au consistoire du 19 juin 1899, avec la liste des cardinaux créés ce jour- Bref de Léon XIII au chanoine Grandi.	149
là 29 Bref nommant Mgr Falconio délégué	
[Dom Benoit] 59 Byzance (Les derniers jours de) [M L.	
Américanisme (L') au Canada [Dom Christian]	187
Amérique latme (Bref de Léon XIII aux archevéques et évêques de l').113 Camirand ("Maçonnerie," Conférence	
Anglais et irlandais (Discours de Léon XIII aux pèl rins)	225
Angleterre (La crise religieuse en) [Austin Richardson]8, 36 Canada (L'Américanisme au) [Dom Benoit]	
Angleterre (La crise ritualiste en) [X - M. Le Bachelet, S. J.] 292, 309, 342, 383 and (L'Anglomauie au) [Dom Benoit] I. Observations générales. Trou-	
Anglomanie (L') au Canada. [Dom Benoit] —I. Observations générales bles de la Rivière Rouge, Acte de Manitoba.—394—II Les lois libéra-	
Troubles de la Rivière Rouge Acte de Manitoba —394—II. Les lois li- race française au Manitoba —421—III	
bérales de 1890 et la persécution de Résistance de l'archevêque de Saint-	
—III. Résistance de l'archevêque —454-478-533—IV Les élections de	
de Saint-Boniface et de la minorité catholique 454 478-533-1V. Handre de la way-536-V. Importance de la	
Les élections de 1896 et le règle- ment Laurier-Greenway—536V. 561.—VI Quelques conjectures sur	
Importance de la questio scolaire du Manitoba—547—561—VI. Quel-	63
ques conjectures sur l'issue de la délégué avosto ique au)	381
Année Sainte et aux messes de minuit Dom Benoit]	227
	001
des 31 decembre 1899 et 1900 (Décret de Léon XIII relatif à l')673 Canonisation (Décret rouennais de) du B J B de ln Salle)	
des 31 decembre 1899 et 1900 (Dé- cret de Léon XIII relatif à l')673 Antipodes (Fleurs des) – Les héros de la foi catholique en Nouvelle- [Dom Benoit]	57
des 31 decembre 1899 et 1900 (Dé- cret de Léon XIII relatif à l')673 Antipodes (Fleurs des) - Les héros de la foi catholique en Nouvelle- Zélande, [R. P. Cognet]401, 432 Archevêques et évêques (Bref de	57 337
des 31 decembre 1899 et 1900 (Dé- cret de Léon XIII relatif à l')673 Antipodes (Fleurs des) - Les héros de la foi catholique en Nouvelle- Zélande, [R. P. Cognet]401, 432 Archevéques et évêques (Bref de Léon XIII aux) de l'Amérique latine	57 337 29
des 31 decembre 1899 et 1900 (Dé- cret de Léon XIII relatif à l')673 Antipodes (Fleurs des) - Les héros de la foi catholique en Nouvelle- Zélande, [R. P. Cognet]401, 432 Archevêques et évêques (Bref de Léon XIII aux) de l'Amérique latine	57 337 29
des 31 decembre 1899 et 1900 (Décret rouennais de) du Canonisation (Décret rouennais de) du libéralisme au Canada. [Dom Benoit]	57 337 29
des 31 decembre 1899 et 1900 (Décret rouennais de) du Canonisation (Dé	57 337 29

DE.
podes. [R. P. Cognet]401,42 Catholique irlandaise (La question de l'université) [Austin Ontre]
Catholique irlandaise (La question de
Puniversité) [Austin Oates]67 Catholiques (Infériorité économique des nations) [.] Wayrishi
Catholiques (Infériorité économique
Cothelians) [J. Weyrich] 1, 32, 6
des nations [J. Weyrich] 1, 32, 6 Catholiques (Les missionnaires) chez les Boërs. [R. P. Marcelin Gidrol]. 576 Catholiques et français. [P. V Dela- porte, S. J].
Catholicus [R. P. Marcelin Gidrol7, 570
porte S. I. P. V Dela-
porte, S. J.]
cution en China
Chine (Le Cost - 11
Chine (Le Catholicisme en) 204 Chine (La persécution en) 1 catholicisme
Chine (La persécution en) — 204 Chine (La persécution en) — Lettre de Mgr Chatagnou 572 Chinois (Décret), tonkinois et cochin- chinois de béatification
Chinois (Décret), tonkinois et analis
chinois de béatification
Clergé de France (Lattra and Lattra and Latt
Cloutier. (Mandement d'entrée de Mgr F. X
F. X
pois at de l'interet chinois, tonki-
nois et) de béatification
Siège (Castelle La Haye et le Saint
Siège. [Georges Goyau]209, 231 Conférence sur la Maconnerie. donnée
an Corola C. i
Camirand Camirand
Congrégation des Rites sur les 197, 225
loppements à donner an oult
Camirand
Congres encharietions
Consigne du PapeII (La) [Mgr Justin
Fèvre, protonotaire apostolique]281 Consistoire du 19 juin 1899 (Allocution prononcée par Léon XIII au) avec la liste des cardinaux créfé.
tion procedu 19 juin 1899 (Allocu-
avec la liste par Léon XIII au)
avec la liste des cardinaux créés ce
jour-là
sur les indulgences de Léon XIII
Coullié, archavious de l'ubile646
Léon XIII au cardinal]453
Crise religieuse en Angleterre (La) [Austin Richardson]
[Austin Richardson]
Crise (La) ritualiste en Angleterro
[X-M. Le Bachelet, S. J.]292, 309,
342, 383.
Culte du Sacré-t'œur (Lettre de Léon XIII à Mgr l'évêque de Marriel
XIII à Mgr l'évêque de Marseille sur
le)
Culte du Sacré-Cœur de Jésus (Lettre
sur les développements à donner au).142
Décret chinois, tonkin is et cochinchi-
nois de béatification
Décret de Léon XIII relatif à l'Assis 85 Du
Sainte et aux messes de minuit des
Décret rouennais de canonisation du Eco
B J. B de la Salle
B J. B de la Salle
nommant Mgr Falconio)

Indes] 45 Documents pontificaux. - Allocution prononcée par Léon XIII au consistoire du 19 juin 1899, avec la liste des cardinaux créés ce jour-là-29-Décret rouennais de canonisation du B. J. B de la Salle-57-Décret chinois, tonkinois et cochinchinois de béatification-85 - Bref de Léon XIII anx archevêques et évêques de l'Amérique latine-113-Lettre de Léon XIII à Mgr l'évêque de Marseille, sur le culte du Sacré-Cœur-141-Lettre de la Sacrée Congrégation des Rites sur les développements à donner au culte du Sacré-Cœur de Jésus-142-Lettre de Léon XIII à la reine Withemine de Hotlande-170-Lettre encyclique de Léon XIII aux archevêques, évêques et au clergé de France-365-Bref n mmant Mgr Falconio délégué apostolique au Canada—381—I iscours de Léon XIII aux pèlerins ouvriers de France-393-Les indulgences du Rossire : lettre du cardinal Gotti et liste officielle des indulgence-430, 462, 485-Lettre de Léon XIII aux arch vêques et évêques du Brésil-449 -Lettre de Léon XIII au cardinal Coullié, archevêque de Lyon-453-Bref du Souverain Pontife au chanoine Grandi-477 - Discours de Léon XIII aux pèlerins anglais et irlandais—505—Constitution a, ostolique de Léon XIII sur les indulgences du Jubilé-646-Décret relatif a l'Année rainte et aux messes de minuit des 31 décembre 1899 et 1900-673-Lettre de Léon XIII a Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa....701 Duhamel (Lettre de Léon XIII à Mgr Duhamel 701

726 TABLE DE	S MATIÈRES
Empire des fleurs (Violettes françaises dans l') [A A. Fauvel]	Instruction publique (Le ministère de l') (Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique]
Léon XIII aux archevêques et)	les) [Mar Albert Battandier] 2 Jean-Baptiste de la Salle (Décret rou- ennais de canonisation du B)
encyclique de Léon XIII aux arche- véques) .365 Evêque de Marseille (Lettre de Léon XIII à Mgr l') sur le culte du Sacré Cœur	Joseph de Maistre (Eloge de) [Mgr Turinaz]
Evolution (Les adeptes de l') [Dom Benoît]	Léon XIII sur les indulgences du 6 Kiang-Nan(Au) [R. P. Van Dosselaere, S. J.]
apostolique au Canada 381 Fameuse (Une plaidoierie) [Emile de	
Saint Auban]	Siège. [Georges Goyau]209, 2
Fl urs des Antipodes,—Les héros de la foi catholique en Nouvelle-Zélan- de, [R P Cognet]	Congrès eu haristique international. 2 Latine (Bref de Léon XIII aux arche- vèques et évêques de l'Amérique). 1
Foi catholique (Les héros de la) en Nouvelle-Zélande.—Fleurs des Anti- podes [R. P. Cognet]401,432	Léon XIII : Allocution prononcée au consistoire du 19 juin 1899, avec la liste des cardinaux créés ce jour-là—
Français (Catholiques et) [P. V. De- laporte, S. J]	29—Décret rouennais de canonisa- tion du B. J. B. de la Salle—57— Décret chinois, tonkinois et cochinchi- nois de béatification—85—Bref aux
France (Discours de Léon XIII aux pél-rins ouvriers de)	archevêques et évêques de l'Améri- que latine—113—Lettre à Mgr l'évê- que de Marseille, sur le culte du Sacré Cœur — 141 — Lettre de la Sa-
au clergé de)	crée Congrégation des Rites sur les développements à donner au culte du Sacré Cœur de Jésus—142-Lettre à la reine Wilhemine de Hollande—
Grandi (Bref de Léon XIII au cha- noine)	170—Lettre aux archevêques, évêques et au clergé de France—365— Bref nommant Mgr Falconio délégué
Héros (Les) de la foi catholique en Nouvelle-Zélande — Fleurs des An- tipodes [R. P. Cognet]	apostolique an Canada—381—Dis- cours aux pèlerins ouvriers de France —39 ;—Les indulgences du Rosafre; lettre du cardinal Gotti et liste offi- cielle des indulgences—430, 462—485
Idées (Le théat e et les).—La "Nouvelle Idole." [Frs. Veuillot]317, 347 '' Idole (La "Nouvelle).—Le Théâtre et les Idées -[Frs. Veuillot]317, 347 Indulgences du jubilé (Constitution	 Lettre aux archevêques et evêques du #résil—449 — Lettre au cardinal Coullié, archevêque de Lyon—453 Bref au chanoine Grandi—477— Di-cours aux pèlerins anglais et irlandais—505— Constitution aposto-
apostolique de Léon XIII sur les646 Indulgences (Les) du Rosaire : Lettre de S. E. le cardinal Gotti et liste officielle des indulgences430, 462, 485 Infériorité économique des nations ca-	lique de Léon XIII sur les indul- gences du Jubilé—646—Décret rela- tif à l'Année Sainte et aux messes de minuit des 31 décembre 1899 et 1900—673 — Lettre à Mgr Duha-
tholiques. [J. Weyrich] 1, 32, 67	

nstruction publique (Le ministère de l') [Mgr Justin Fèvre, protonotaire rlandais (Discours de Léon XIII aux pèlerins anglais et) 505 rlandaise (La question de l'université catholique) [Austin Oates].. ... 678 ardins du Vatican (Leon XIII dans les) [Mer Albert Battandier] 262 ean-Baptiste de la Salle (Décret rouennais de canonisation du B) 57 oseph de Maistre (Eloge de) [Mgr Turinaz] 595 617 ours de Byzance (Les derniers) [M. ubilé (Constitution apostolique de Léon XIII sur les indulgences du. 646 Kiang-Nan(Au) R. P. Van Dosselaere, S. J.] ... 63 a Haye (La Confér-nce de) et le Saint Siège. [Georges Goyau]. 209, 231 angénieux (Discours du cardinal) au Congrès eu haristique international. 256 atine (Bref de Léon XIII aux archevêques et évêques de l'Amérique)..113 éon XIII : Allocution prononcée au consistoire du 19 juin 1899, avec la liste des cardinaux créés ce jour-là-29-Décret rouennais de canonisation du B. J. B. de la Salle-57-Décret chinois, tonkinois et cochinchinois de béatification-85-Bref aux archevêques et évêques de l'Amérique latine-113-Lettre à Mgr l'évêque de Marseille, sur le culte du Sacré Cœur - 141 - Lettre de la Sacrée Congrégation des Rites sur les développements à donner au culte du Sacré Cœur de Jésus-142-Lettre à la reine Wilhemine de Holtande-170-Lettre aux archevêques, évêques et au clergé de France-365-Bref nommant Mgr Falconio délégué apostolique au Canada-381-Discours aux pèlerins ouvriers de France —39 3—Les indulgences du Rosaire; lettre du cardinal Gotti et liste officielle des indulgences-430, 462, 485 Lettre aux archevêques et evêques du Frésil-449-Lettre au cardinal Coullié, archevêque de Lyon-453 -Bref au chanoine Grandi-477-Di-cours aux pèlerins anglais et irlandais-505- Constitution apostolique de Léon XIII sur les indulgences du Jubilé -646 - Décret relatif à l'Année Sainte et aux messes de minuit des 31 décembre 1899 et

M

No

	727
Léon XIII dans les jardins du Vaticar	l des FR R C
Lettre de L'an West	110 0
Lettre de Léon XIII au cardinal Coul-	Fèvre, protonotaire apostolique]281
Lettre de Léon VIII	
Lettre de Léon XIII à Mgr Duhamel Lettre de Léon XIII à Mgr l'évêque	
de Marseille sur le culte du Sacré	Partis au Reichstag d'Allemagne (Les)
Cœur	[Abbé E. Wetterlé]
Lettre de Llon XIII à la reine Wilhe-	I41 Pays des Sagas (Au) —La situation religieuse, [H Ponthière]
mine de Hollande	religieuse, [H Ponthière]148 170 Pèlerins anglais et irlandais (Discours de Léon XIII any)
Lettre de la Sacrée Congrégation des	Pelerins anglais et irlandais (Discours
	Pèlerins ouvriers de France (Discours
	de Léon XIII)
archevêques, évêques et au clergé de	Persécution (La) en Chine—Lettre de
France	Mgr Chatagnon
Libéralisme (Caractère du) au Canada	
Lilla (Line)	Bonoit]
Lille (L'Affaire de).—Un discours de	
agr radnard	Saint Auban]
	pel) [Mgr Touchet)
	651
Maçonnerie.—Conférence donnée au	Question de l'université catholique ir-
	Austin Oates 2
	25 Reichstag d'Allemagne (Les partis au)
Maistre (Eloge de Joseph de) [Mgr Tu-	25 Reichstag d'Allemagne (Les partis au)
TIDAZI	[Abbé E. Wetterlé]
Mandement d'entrée de Mgr F. X. Clou-	Sagar FH D Au pays des
	Sagas [H Ponthière]
Platselle (Lettre de Leon VIII) M	
reveque de) sur le culte du Sacri	P. 11
	[Austin Richardson]
	point de vue) [Un missionnaise de
et 1900 (Décret de Léon XIII relatif	Indes]
Ministère de l'instruction publique I (Le)	
[Mgr Justin Fèvre, protonotaire apos-	
tolique]	
Mission (Une) en Abyssinie. [P. F. Doumet]. 90 Missionnaires catholicus et 90	ner au culte du Sacré-Cœur142 Ritualiste (La crise) en Angleterre.
Donner	[P. XM. Bachelet, S. J.] 292,309,342
Missionnaires catholiques chez les	383.
	Rosaire (Les indulgences du)—Lettre
	da cardinal Gotti et liste officielle des
	managences
* 355, 387, 407, 437, 466, 491, 512, 550,	
- 355, 387, 407, 437, 466, 491, 512, 550, 579, 609, 632, 664, 693, 708.	Sacré-Cœur (Lettre de Léon XIII à
	Mgr l'évêque de Marseille sur le culte
Variable Control of the Control of t	
Nationalisma des A	du)
Nationalisme des Américanisants (Le)	
[Dom Benoit]	developpements a donner on only
migna deal at theriorite econo-	du)142
mique des) [J. Weyrich]1, 32, 67] "Nouvelle Idole" (L1)—Le Théâtre et les Idées 'Frs Venilles)	La situation reli-
of les lifees. Frs Venillet?	gieuse. [H Ponthière]148
et les Idées, Frs Veuillot]317.347 Nouvelle Zélande (Les héros de la foi	
catholique en)—Fleurs des Antipo-	et le) [Georges Goyau]209, 231
.ruupo.	

Salle (Décret rouennais de canonisation du B. J. B. de la]	
Table des matières	Vatican (Léon XIII dans les jardins du) [Mgr Albert Battandier]